

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2026-33

Séance du lundi 30 mars 2026 à 14h00

Le Conseil Municipal, convoqué le 26 mars 2026 par M. Rémi Goube, maire, s'est réuni en mairie ce jour.

Présents : Rémi Goube, Frédéric Froment, Elisabeth Martin, Olivier Bridelance, Michel-Pierre Pécou, Julia Grassler, Cloé Dimier, Bernadette Vallier, Marc Algoud, Frédéric Reumaux.

Représentée : Caroline Sauer par Cloé Dimier.

Secrétaire : Frédéric Froment

2026-33 : Autorisation donnée au maire de signer la convention liant la commune à ENEDIS pour l'enfouissement de lignes électriques

Monsieur le Maire donne lecture au conseil du courrier reçu de la société CEGELEC, mandatée pour l'occasion par ENEDIS, relatif à des travaux d'enfouissement de lignes électriques dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique distribution publique ?

Chaque propriétaire de terrain concerné ainsi contacté doit signifier son accord en signant une convention dite de « servitudes pour les ouvrages souterrains ».

En conséquence, monsieur le maire, après avoir fait procéder aux vérifications d'usage, sollicite l'autorisation de signer ladite convention.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, donne l'autorisation au Maire de signer ladite convention.

VOTANTS : 11 POUR : 11 CONTRE : 0 BLANC ou NUL : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous

Gresse-en-Vercors, le 30 mars 2026

Monsieur Rémi Goube

Maire



Délibération transmise à la préfecture le 31/03/2026

et affichée et publiée le 31/03/2026